

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 août 2022 :

Le conseil municipal de la commune de CHOUVIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente.

Date d'envoi de la convocation le 02/08/22

Présents : sous la présidence du Maire Michelle PARIS

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ANGERVILLE Andy, BEYSSADE Jacques, BUVAT Jean-Marc, CALLENS Dominique, CERRAJERO Evelyne, DUBREUIL Valérie, MOITY Frédéric, PARIS Michelle, et ROUMY Bernard

Absent excusé : MONTIER Martine

Procuration : MONTIER Martine à PARIS Michelle

Secrétaire de séance : CERRAJERO Evelyne

Compte-rendu du 11 juin 2022 : aucune remarque

Vote : POUR à l'unanimité

1) Délibération : BAIL DU CASTEL : LOGEMENT ET RESTAURANT -DEL2022-08-01

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à notre demande, Me ANCEL notaire à Ebreuil (03) a établi un bail pour les nouveaux gérants du restaurant Le Castel propriété de la commune de Chouigny. Ils arrivent le 14 août 2022. Ils occuperont le logement et ouvriront le restaurant au plus tard mi-octobre après l'avoir équipé et aménagé.

Il convient de donner l'autorisation à Mme le Maire pour signer ce bail.

J-M BUVAT demande s'il y avait d'autres candidats. Le maire répond que des candidats ont téléphoné mais n'ont pas donné suite et nous avons reçu 6 dossiers.

D. CALLENS rappelle qu'il a adressé un mail et ne comprend pas la non information en amont et que nous aurions pu travailler sur le projet des futurs gérants.

Le maire rappelle que lors des précédents mandats, ce n'est pas le conseil qui choisissait le futur gérant.

Depuis qu'elle est maire, elle s'est appuyée sur l'avis de ses adjoints pour retenir le candidat correspondant le mieux au besoin du Castel.

Pour rappel, le restaurant est aujourd'hui vide et a besoin de restauration.

A. ANGERVILLE : d'accord sur le principe mais regrette l'absence de travail en équipe du conseil.

J. BEYSSADE précise que ce n'est pas le projet de la commune mais bien celui des nouveaux gérants.

F. Moity : c'est une tempête dans un verre d'eau; Le Castel, ce n'est pas la Tour d'Argent et il faut beaucoup de courage pour s'y installer et de toute façon Dominique, tu aurais voté contre de toute façon.

B. ROUMY fait remarquer que de toute façon, il faut que le Castel ouvre.

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce :

Après délibération, le conseil se prononce :

POUR : 8 CONTRE : D. CALLENS

ABST. : A.ANGERVILLE

2) Délibération : RECONDUCTION DU DON AUX BLEUETS (ONACVG) -DEL2022-08-03

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le don octroyé aux Bleuets de France ONAC VG car vu le nombre de participants aux cérémonies du 8 mai, 11 novembre et depuis peu du 14 juillet, la vente des « Bleuets de France » n'est pas très lucrative. Pour rappel, le don était de 50 €.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce :
POUR : 9 ABST. : 1 (CALLENS D.)

INFOS DIVERSES :

PSYDOME : Mme le Maire informe le conseil qu'elle a émis un avis défavorable pour la tenue d'un « festival de musique et lumières » appelé Psydome qui devait avoir lieu sur 3 journées de la fin du mois, en haut de Péraclous, sur des terrains entourés de forêts. Elle a rappelé ce qui s'est passé sans autorisation au même endroit les 2 années précédentes.

La Préfecture et Sous-préfecture de Vichy l'ont épaulée dans la procédure et l'ont soutenue dans sa décision sur la base des avis défavorables des services en charge de la sécurité sanitaire et de la prévention des incendies. Elle a donc émis un arrêté dans ce sens.

Mme le Maire informe qu'elle a pris la décision de prendre un contrat d'1 an avec Panneau Pocket afin d'avoir un moyen d'information rapide des habitants. Dans le prochain Flash Infos toutes les explications seront données pour télécharger l'application gratuite sur leur portable et nous aiderons celles et ceux qui auraient des difficultés pour l'installer et l'utiliser. Un bilan sera fait à la fin du contrat pour évaluation.

Grêle : Les bâtiments communaux : mairie, garage, gîte PMR, appentis, Castel et église ont été impactés par la grêle. Le premier adjoint Bernard ROUMY a fait un compte-rendu de la visite de l'expert de l'assurance avec la présence du couvreur qui, dans l'urgence avait réparé le gîte PMR et l'appentis dans les jours suivants cet épisode grêleux car nous avons une réserve de tuiles identiques. Celui-ci a proposé différents devis. La commission des travaux se réunira le 16 août pour les analyser. Nous attendons le rapport de l'expert et les propositions d'indemnisation de l'assurance. Au prochain conseil, nous prendrons les décisions nécessaires à la restauration de ces bâtiments.

Le conseil municipal est levé à 20H17

Secrétaire de séance : Evelyne CERRAJERO

